



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD  
VILLE DE SAINT-COLOMBAN

**AVIS PUBLIC**

**ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 1018, 1019 ET 4001-2018-04**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par la soussignée, M<sup>e</sup> Stéphanie Parent, greffière de la susdite Ville, que lors de la séance ordinaire du 11 septembre 2018, le Conseil municipal a adopté les règlements suivants:

- ✓ Règlement numéro 1018 – Délégation de pouvoirs, suivis budgétaires, règles d'approvisionnement et gestion de la dette;
- ✓ Règlement numéro 1019 – Vente de terrains;
- ✓ Règlement numéro 4001-2018-04 modifiant le règlement numéro 4001 relatif à la circulation et au stationnement, tel qu'amendé, afin de modifier diverses dispositions.

Ces règlements peuvent être consultés aux bureaux de la Ville situés au 330, montée de l'Église, Saint-Colomban, durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et 13 h à 17 h et le vendredi de 7 h 30 à 12 h et sur le site Internet à l'adresse suivante: [st-colomban.qc.ca](http://st-colomban.qc.ca)

**DONNÉ À SAINT-COLOMBAN, CE QUATORZIÈME JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE DE L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT.**

---

M<sup>e</sup> Stéphanie Parent  
Greffière  
[sparent@st-colomban.qc.ca](mailto:sparent@st-colomban.qc.ca)

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, M<sup>e</sup> Stéphanie Parent, greffière de la Ville de Saint-Colomban, certifie sous mon serment d'office avoir publié le 14 septembre 2018 l'avis public ci-joint, en affichant une copie au bureau de la Ville et en publiant une copie sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante: [www.st-colomban.qc.ca](http://www.st-colomban.qc.ca)

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat ce 14<sup>e</sup> jour de septembre de l'an deux mille dix-huit.

---

M<sup>e</sup> Stéphanie Parent  
Greffière  
[sparent@st-colomban.qc.ca](mailto:sparent@st-colomban.qc.ca)